

N°12-231023-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	9
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany : Avenants aux marchés de travaux

Par délibération du 14 avril 2023, le Conseil municipal a attribué les marchés pour la réalisation des travaux de Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany.

Par délibération du 15 septembre 2023, le Conseil municipal a validé un avenant n°1 au marché pour le lot n°2 « Démolition » passé avec la société VISION CONSTRUCTION pour un montant de 9 500 € HT, relatif à la réalisation de travaux de purge et de démolition complémentaires ne pouvant être anticipés avant les premières démolitions.

Il apparaît à ce jour que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la bonne réalisation du chantier pour le lot n°3 « Gros œuvre » passé avec la société TDMI.

Au fur et à mesure de l'avancée de ce chantier, des travaux complémentaires ont été demandées par la commune ou proposées par le maître d'œuvre afin d'adapter le projet aux contraintes de de chantier de rénovation. Ces travaux complémentaires concernent :

- des modifications liées au déplacement de l'ascenseur ;
- la démolition et la reprise complète du dallage de la terrasse du RDC haut ;
- la mise à niveau de l'ensemble du RDC intérieur pour avoir un plein pied entre la partie accueil et bureau et la partie "restaurant"

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite donc entériner, par voie d'avenant, les modifications apportées au marché initial passé pour les travaux de gros œuvre du chantier de rénovation du Centre du Flumet.

Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents;

- Décide de valider l'avenant suivant aux marchés de travaux de Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany :
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°3 « Gros œuvre » passé avec la société TDMI pour un montant de 24 170 € HT, portant le montant du marché de 302 032.50 € HT à 326 202.50 € HT ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 27/10/2023

Le Maire,

Yves GENEVOIS

